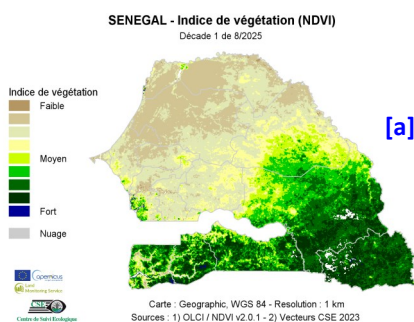


Suivi de la croissance de la végétation

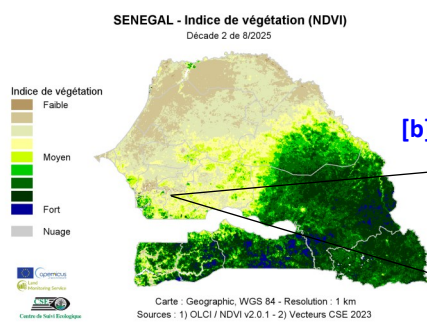
1. Indice de Végétation (NDVI : Normalized Difference Vegetation Index)

A la deuxième décennie du mois d'août 2025, la croissance de la végétation se poursuit favorablement sur l'ensemble du territoire national avec des valeurs du NDVI qui sont moyennes à élevées à l'exception de la région de Saint-Louis et une partie de la région de Louga où elles restent faibles (Figure 1b). Cependant, une nette amélioration des valeurs du NDVI a été observée comparées à la décennie précédente, particulièrement au centre sud du pays (Figures 1a et 1b). Cette situation pourrait être expliquée par les cumuls importants de pluie enregistrés dans ces zones depuis la première décennie du mois d'août.

En zone agricole, le profil du NDVI du département de Podor en zone pastorale suit légèrement la moyenne de la série historique 1999-2024 (Figure 3a). Alors que les profils du NDVI des départements de Kaolack et Foundiougne se situent en dessous de la moyenne historique (Figures 3b et 3c).



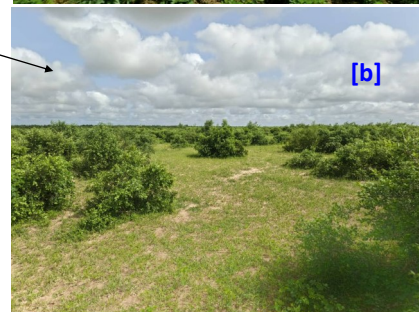
[a]



[b]



[a]



[b]

Figure 1 : Cartes du NDVI de (a) la première décennie et (b) la deuxième décennie du mois d'août 2025

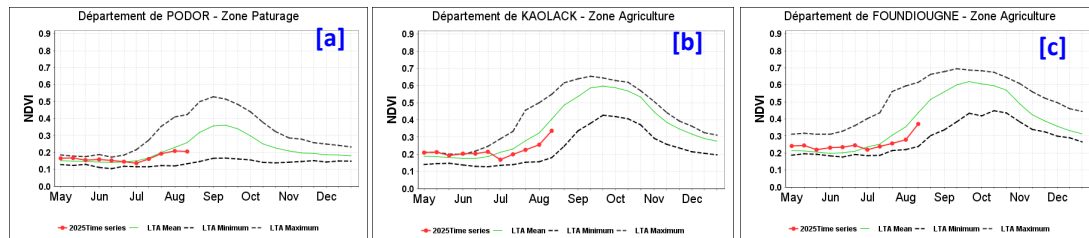
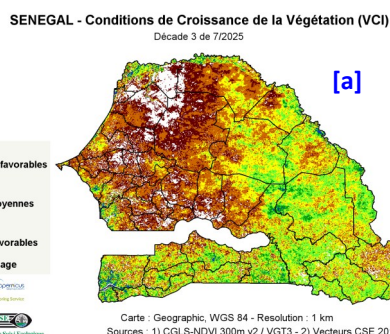


Figure 3 : Evolution du profil du NDVI dans le département de (a) Podor (zone pastorale), (b) Kaolack et (c) Foundiougne (zone agricole)

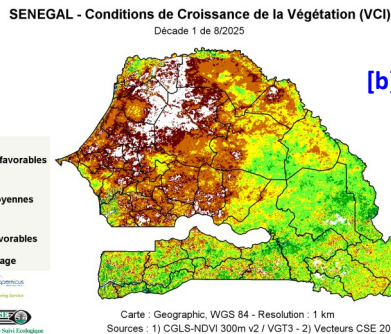
Figure 2 : Etat (a) des cultures et (b) des tapis herbacés à Kaolack, CSE 2025

2. Anomalies de croissance de la végétation (VCI)

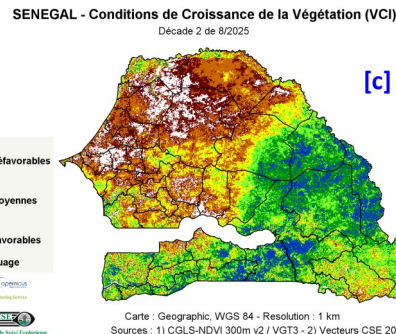
L'analyse du *Vegetation Condition Index* (VCI) montre que les conditions de croissance de la végétation à la deuxième décennie du mois d'août 2025 sont défavorables dans la zone sylvopastorale, la vallée du fleuve Sénégal et le bassin arachidier (Figure 4c). Cependant, elles restent favorables en Casamance et dans le Sénégal Oriental. Comparées aux deux dernières décennies, les conditions de croissances se sont beaucoup améliorées dans le sud et sud-est du pays (Figures 4a, 4b et 4c).



[a]



[b]



[c]

Figure 4: Cartes du VCI de (a) la troisième décennie du mois de juillet, (b) la première décennie et (c) la deuxième décennie du mois d'août 2025